

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 10 juillet 2020

## 10 Elections des représentants dans les différentes instances - Pôle Solidarité et citoyenneté

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mmes TALL, DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, M. KHOULA, Mme SGHIRI, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, MM BOULHAMANE, LUCAS, Mme JACQUEMART, MM NACHITE, KA, SERTAIN, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. BULUT	Pouvoir à :	M. DEME
Mme MAUPIN	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme JACQUEMART

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 03/07/2020

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

### 1. Comité de pilotage annuel de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)

Afin de lutter contre la désertification médicale et les inégalités d'accès à la santé et aux soins sur le territoire communal, la ville de Creil s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP), projet porté par le CCAS de Creil.

Ainsi, une « Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) », située 59 rue du Plessis Pommeraye à Creil, a été construite par la Ville dans le cadre d'un partenariat Europe, État et Conseil Régional des Hauts de France. Elle a été dénommée par délibération en date du 21 octobre 2019, la maison de santé pluridisciplinaire Marie Curie et a été inaugurée le 1<sup>er</sup> février dernier.

Parallèlement, des professionnels de santé de Creil se sont constitués en association pour mettre en œuvre un projet de santé visant à :

- Améliorer la santé des publics fragiles
- Renforcer le lien ville-hôpital
- Améliorer la prise en charge des maladies chroniques
- Proposer une prise en charge nutritionnelle
- Améliorer la prise en charge des personnes âgées
- Promouvoir la santé sexuelle et l'éducation à la sexualité.

# maintenant !

Ce projet de santé a été labellisé par l'ARS des Hauts de France en décembre 2017. Une partie des professionnels de santé de l'association s'est ensuite constituée en SISA pour prendre à bail les locaux construits par la Commune de Creil et adhérer à l'Accord Conventionnel Interprofessionnel permettant la mise en œuvre du projet de santé.

Aussi, la signature du bail le 1<sup>er</sup> février dernier s'est accompagnée de la signature d'une convention de partenariat quadripartite entre la commune, le CCAS, l'association des professionnels et la SISA. Il a été créé à l'article 4 une réunion de pilotage obligatoire, a minima une fois par an.

Il vous est demandé d'élire, parmi le conseil municipal, un membre titulaire et un membre suppléant qui siègera au sein de cette instance.

Les candidats proposés sont :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Membre titulaire : Loubina FAZAL

Membre suppléant : Fabrice MARTIN

## 2. Service d'Aides aux Toxicomanes (SATO) - conseil d'administration - désignation d'un membre

L'association a pour objet et finalités de :

- Contribuer à la liaison dans le cadre des départements de l'Oise et de l'Aisne avec toutes personnes morales et physiques, services, organismes ou établissements quels qu'ils soient s'intéressant aux difficultés et aux problèmes relatifs d'une part à l'addiction sous toutes ses formes, sa prévention, son dépistage, son traitement notamment sur le plan de la réinsertion professionnelle et défendre leurs intérêts communs, d'autre part aux conduites à risques des adolescents et des jeunes majeurs ainsi qu'à l'aide à la parentalité ;
- Créer tous services et établissements nécessaires et, si besoin, en assurer la gestion ou aider à leur fonctionnement ;
- Participer directement ou indirectement en collaboration avec tous organismes et institutions publics ou privés à la formation et au perfectionnement des personnes des services et établissements concernés par les problèmes d'addiction et les conduites à risques de l'adolescence ;
- Promouvoir toutes actions permettant de prévenir les conduites à risques chez les adolescents et les jeunes majeurs ainsi que l'aide aux parents ;
- Initier et/ou participer à la dynamique de la prévention spécialisée ;
- Développer toute action de formation professionnelle continue en relation avec la prévention, le dépistage, le traitement des problèmes d'addiction et la réinsertion professionnelle ;
- Mener en liaison avec les services et organismes intéressés, toutes études, enquêtes ou recherches relatives à l'inadaptation engendrée par les phénomènes d'addictions et plus largement par les comportements à risques chez les jeunes.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, à l'initiative et sur convocation du président.

Il nous est demandé d'élire un membre du conseil municipal qui siègera au sein du conseil d'administration du SATO de Picardie.

Les candidats proposés sont :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Membre titulaire : Catherine MEUNIER

# maintenant !

### 3. Réseau Coup de Main - conseil d'administration - désignation de membres

L'association « Réseau coup de main » a pour objet et finalités de :

- proposer des services aux particuliers (ménage, repassage, bricolage, jardinage, garde d'enfants scolarisés, courses diverses...), des travaux ponctuels chez les artisans, les commerçants, les communes, en entreprises, les associations (nettoyage, montage de stands, manutention, travaux dans les métiers du bâtiment, travaux administratifs, accueil périscolaire...) ou des emplois de proximité au plus proche de votre domicile, sur notre territoire,
- suivre les différentes missions proposées,
- favoriser l'accès à l'emploi auprès des clients de « Réseau coup de main »,
- orienter vers une formation ou un bilan de compétences, ou une validation des acquis,
- proposer un accompagnement personnalisé pour aider à retrouver un emploi, dans le cadre de « réseau coup de main ».

Il vous est proposé de désigner un membre du conseil municipal qui siègera au conseil d'administration de l'association et deux membres du conseil municipal qui siègeront aux assemblées générales.

Les candidats proposés sont :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Pour représenter la Ville au conseil d'administration de Réseau Coup de Main :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Membre titulaire : Adnane AKABLI

Pour représenter la Ville à l'assemblée générale de Réseau Coup de Main :

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Membres titulaires : Belkassoum Hakim ZAHRAOUI et Catherine MEUNIER

### 4. Résidence sociale COALLIA - désignation d'un représentant au conseil de concertation

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation (art. L333-4 et art. R633-5 à R633-8), COALLIA renouvelle le conseil de concertation au sein de la résidence sociale de Creil, rue des Usines et rue Louis Blanc.

Espace d'échange, d'information et de dialogue, le conseil de concertation a pour mission d'émettre un avis et d'énoncer des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement des établissements et leur intégration dans l'environnement.

COALLIA a réservé à la municipalité un siège en tant que membre de droit.

Il est proposé de désigner un membre titulaire et un membre suppléant du conseil municipal appelé à représenter la Ville au conseil de concertation de la résidence sociale COALLIA.

Pour la liste « Ensemble allons plus loin ! » :

Membre titulaire : Cédric LEMAIRE

Membre suppléant : Loubina FAZAL

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,  
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L123-6 et R123-1,  
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L333-4 et R633-5 à R633-8,  
Vu le code électoral, notamment l'article L237-1,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39      Pour : 39      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : de désigner :

**Membre titulaire** : Loubina FAZAL

**Membre suppléant** : Fabrice MARTIN

appelés à siéger au comité de pilotage annuel de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

**Article 2** : de désigner :

**Membre titulaire** : Catherine MEUNIER

appelé à siéger au conseil d'administration du Service d'Aides aux Toxicomanes (SATO).

**Article 3** : de désigner :

Pour représenter la Ville au conseil d'administration de Réseau Coup de Main :

**Membre titulaire** : Adnane AKABLI

Pour représenter la Ville à l'assemblée générale de Réseau Coup de Main :

**Membres titulaires** : Belkassoum Hakim ZAHRAOUI et Catherine MEUNIER

appelés à siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association « Réseau Coup de Main ».

**Article 4** : de désigner :

**Membre titulaire** : Cédric LEMAIRE

**Membre suppléant** : Loubina FAZAL

appelés à siéger au conseil de concertation de la résidence sociale COALLIA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : 13 JUIL. 2020

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 15 JUIL. 2020

et publication ou notification le 15 JUIL. 2020

affiché le 13 JUIL. 2020

CREIL, le 15 JUIL. 2020

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services

4/4

Francis LE PAPE